FLASH VILLEMOISSON-SUR-ORGE

mars 2018

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 mars 2018 (extraits)

Etaient présents : M. CHOLLEY, Maire, Mme EVERAERT, M. ANDREETTI, Mme LE BLANC, M. REPAIRE, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, Adjoints, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme ANTONI, M. MERCIER, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. EPRY, Mme CARRIE, M. PREVIDI, M. NOVEL, Mme PRADE

Représentés : Mme GRISON-JAILLET, pouvoir à M. PRIEUR-LAURENT, M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC, Mme EYMARD, pouvoir Mme EVERAERT, Mme DABADIE, pouvoir M. EPRY, Mme BOISSEAU, pouvoir à M. CHOLLEY, M.SAUNIER, pouvoir à M. MERCIER

Absents et excusés: M. BUATOIS, M. LOGA

Secrétaire : Mme CARRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le compte rendu et le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 28 décembre 2018 sans observation

Monsieur le maire rend compte des décisions portant sur :

✓ la conclusion d'un contrat de suivi pour le logiciel de facturation (inscriptions scolaires, régie de recettes) avec la société SISTEC pour un montant annuel de 4 060,44 €,

✓ la conclusion d'un marché public relatif au transport des écoliers participant à l'activité piscine et aux sorties scolaires avec la société NEDROMA (marché à bons de commande, montant maximum annuel fixé à 13 200 €),

✓ la conclusion d'un marché public relatif à la maintenance du réseau câblé de télédistribution avec la société ABS CABLE pour un montant annuel de 7 584 €,

✓ un contrat de suivi d'exploitation réseau informatique avec la société BERGER LEVRAULT pour un montant annuel de 948 €,

✓ un contrat de suivi et de maintenance du progiciels e.magnus (comptabilité et ressources humaines) avec la société BERGER LEVRAULT pour un montant annuel de 5 721 €,

✓ la conclusion d'un marché public relatif à l'acquisition d'une imprimante et de sa maintenance avec la société INMAC WSTORE pour un montant de 379,20 € pour l'acquisition de l'imprimante et de 216 € pour la maintenance (1ère année) pour l'élémentaire Bouton,

✓ la modification de la régie mixte (études surveillées, frais médicaux et pharmaceutiques en classe d'environnement et voyages scolaires, menues dépenses liées à la vie scolaire) de l'école primaire des ÉRABLES (suite au regroupement de l'école maternelle et de l'école élémentaire), et consécutivement

✓ la dissolution de la régie d'avances de l'école maternelle des ÉRABLES (suite au regroupement de l'école maternelle et de l'école élémentaire),

✓ la convention de partenariat avec Monsieur Jean-Luc PION, l'école maternelle BOUTON et la ville pour l'organisation d'un atelier de découverte du dessin et de la peinture dans le cadre du projet d'école de l'école maternelle BOUTON pour un montant de 1 362 €,

✓ la convention de partenariat entre la ville, l'association sportive « Villemoisson tennis », l'école élémentaire BOUTON et Monsieur SOLER pour initier les élèves de CM1 au tennis dans le cadre d'un projet spécifique en EPS à l'école élémentaire BOUTON pour un montant de 418 €,

✓ une convention pour l'organisation de l'opération « criterium du jeune conducteur » les 6 et 7 septembre 2018 avec l'association Automobile Club de l'Ouest pour un montant de 5 904 €,

✓ la conclusion d'un marché public relatif au nettoyage et dégraissage des hottes de la cuisine centrale avec la société EPFD pour un montant annuel de 1 236 €.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

APPROUVE à l'unanimité, les modifications des statuts de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne agglomération (consultables en mairie).

DÉCIDE à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022 (renouvellement).

FINANCES

DÉCIDE à l'unanimité, de fixer le taux (+1,9%) des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2018 comme suit :

- 10, 63 % pour la taxe d'habitation,
- 16, 25 % pour la taxe foncière (bâti),
- 42, 81 % pour la taxe foncière (non bâti).

SOLLICITE à l'unanimité, de Madame la Préfète l'inscription du dossier relatif à l'opération « rénovation du groupe scolaire Émile BOUTON » pour un montant total de 85 753 € au titre de l'opération subventionnable par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018.

DECIDE à l'unanimité d'allouer une subvention de 1 000 € au collège Blaise Pascal pour un voyage à Bad Schwartau en Allemagne du 29 mai au 4 juin 2018 dans le cadre du jumelage.

SOLLICITE à l'unanimité, de Madame la Préfète une subvention dans le cadre du plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière de l'Essonne (PDASR) pour l'organisation du « critérium du jeune conducteur» à destination des élèves des classes de CM1/CM2 (6 et 7 septembre 2018).

ACCORDE à l'unanimité, une garantie d'emprunt à la SA D'HLM FRANCE HABITATION pour un emprunt d'un montant de 4 586 916,00 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation de 37 logements sociaux au 3b/5 rue de MORSANG. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de 7 logements au bénéfice de la ville.

PERSONNEL

DECIDE à l'unanimité, la création des cinq emplois permanents à temps complet suivants :

- d'adjoint technique principal territorial de 2ème classe,
- d'adjoint technique principal territorial de 1ère classe,
- d'agent de maîtrise principal,
- d'adjoint d'animation principal de 2ème classe,
- d'adjoint administratif principal de 2ème classe

DECIDE à l'unanimité, la création de quatre emplois de non titulaires pour besoin occasionnel pour la période du 2 mai au 31 octobre 2018, afin de pallier une charge de travail temporairement accrue pour les espaces verts à cette période.

CULTURE

FIXE à l'unanimité, le montant des subventions aux associations pour l'année 2018 à 47 000 €, sous réserve de la signature de l'avenant à la convention de subventionnement.

APPROUVE à l'unanimité, les termes de la convention cadre relative aux conditions d'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège Blaise Pascal à passer avec le Conseil Général de l'Essonne et le Collège Blaise Pascal (17 528 € pour l'année 2017/18). Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention cadre avec le Conseil Général de l'Essonne et le collège Blaise Pascal.

INFORMATIONS

- **Modification du PLU**

Le PLU va être modifiée pour la troisième fois afin de permettre :

✓ un projet d'augmentation du nombre de logements sociaux ICF « La sablière » rue de Longpont par une opération de démolition puis de reconstruction, qui passe par une modification des règles régissant les implantations des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, aux limites séparatives, ainsi qu'au sein d'une même propriété.
La modification portera également sur la hauteur des constructions ainsi que sur la gestion des espaces libres et des plantations. Actuellement les bâtiments sont R+4.

✓ des extensions de bâtiments dans la ZAC des Meulières, en autorisant les implantations des constructions sur une des limites séparatives (limites séparatives entre les entreprises pas avec les habitations), ainsi que sur la gestion des espaces libres et des plantations, en limitant l'impact visuel de ces extensions et l'impact sur la zone pavillonnaire.

Cette modification sera également l'occasion :

− d'ajouter des règles d'implantation pour les piscines, en respectant une distance minimale des limites séparatives,
− de faciliter l'implantation des annexes aux constructions, sur les terrains situés entre deux voies,
− de soumettre les clôtures en limite séparative, aux seules dispositions du code civil.

Cette modification sera lancée quand le projet architectural de « La sablière » sera arrêté. Pour l'instant, l'esquisse transmise consiste à démolir les deux plots les plus proches de la route départementale, et de reconstruire les plots plus loin. Les bâtiments les plus proches de la route seraient limités à R+3, puis en allant vers le bas à R+4 afin de tenir compte de la déclinaison du terrain. Toutefois, les bâtiments ne seront pas plus hauts que la voie ferrée.

Concernant la procédure, le lancement de la modification du PLU un arrêté du Maire sera pris, puis après l'enquête publique le projet sera soumis au conseil municipal afin de valider cette modification.

La procédure durera de 6 à 8 mois, à compter de la finalisation du projet de modification qui sera soumis à enquête publique.

L'essentiel de la séance

- Vote des taux d'impôts locaux 2018
- Modification du PLU

A retenir

- Prochain Conseil municipal : **jeudi 28 juin 2018**